



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 22 novembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 9

Mme Martine CHAREYRE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Jacques CHAMPIER pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Raphaël SULTANA
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sandrine BERTHET pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à Mme Anne-Lise LANSAQUE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Membre absent: 1

M. François-Xavier PENICAUD

Délibération n°20221115DEL6

VIE ASSOCIATIVE

Association de Soutien à la Fondation des Femmes - Attribution d'une subvention

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences, la Commune de Bron apporte son soutien financier et matériel aux associations qui engagent des initiatives en faveur d'une société égalitaire et non discriminante.

Depuis sa création en 2016, la Fondation des Femmes, abritée par la Fondation de France, est la structure de référence en France pour la liberté et les Droits des Femmes et contre les violences dont elles sont victimes. Grâce aux dons qu'elle reçoit, elle apporte un soutien financier, juridique et matériel aux initiatives associatives à fort impact, sur tout le territoire.

L'Association de Soutien à la Fondation des Femmes est la première structure française dédiée au renforcement des capacités des associations œuvrant pour le droit des femmes. Plus de 600 projets associatifs ont été soutenus les dernières années, permettant à des centaines de milliers de femmes victimes de violences ou en situation de précarité, d'être aidées et accompagnées par des experts.

Les dons permettent à l'association d'agir dans différents domaines et d'avoir un spectre d'action très large axé sur les thématiques suivantes : violences, précarité, harcèlement, santé, travail, justice.

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le CCAS de Bron organise une journée de sensibilisation le vendredi 25 novembre 2022 à l'Espace Roger Pestourie, à destination des habitants et des partenaires de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 800 € à l'Association de Soutien de la Fondation des Femmes pour soutenir ses actions.

La subvention sera versée en une seule fois après réception des pièces administratives justifiant l'activité de l'association et du contrat d'engagement républicain signé :

- le dernier procès-verbal de l'assemblée générale et le rapport d'activité,
- les comptes annuels du dernier exercice clos et le rapport du commissaire aux comptes,
- la composition du bureau de l'association,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile,
- le RIB de l'association.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 800 € à l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le



ID : 069-216900290-20221115-20221115DEL6-DE